

PROJET PARIS GOUTTE D'OR/VIVRE A LA GOUTTE D'OR. 9, rue des Gardes.Paris. 75018.
Tel. 280.27.05. M.LASCoux.


**PARIS
GOUTTE D'OR**
27, RUE DE CHARTRES
75018 PARIS
C.C.P. PARIS 22 41709 W

PROJET DE DEMANDE DE SUBVENTION
DANS LE CADRE DE L' ILOT SENSIBLE.....
"MOYENS DE LA CONCERTATION"

LE PROCESSUS DE RENOVATION VU DU COTE DES HABITANTS

A première vue, on pourrait croire que les habitants du quartier vont avoir à faire

- soit avec l'Aménageur(OPHLMVP), dans le cas où leur immeuble est détruit
- soit avec le PACTE, dans le cas d'une réhabilitation.

Ce serait effectivement le cas si le périmètre de l'opération était plus restreint et si l'opération ne s'étalait pas une décennie.

En réalité- bien que ces deux organismes jouent ou vont jouer un rôle important de coordination entre les différents services concernés, les habitants ont eu(et auront) à rencontrer un nombre important d'organismes publics ou para-publics intervenant dans le processus de rénovation qui ne se limite pas au bâti. En plus des deux organismes déjà cités(OPHLMVP, PACTE), mentionnons:

- les différentes Directions de la ville de PARIS:
 - xx- Construction et logement
 - xx- Aménagement urbain
 - xx Parcs et jardins
 - xx- Sports

La RIVP et la SCIC
Les architectes choisis par la ville

La Préfecture

- xx- Direction de l'Urbanisme et de l'Equipement
- xx- DDASS
- xx ANAH

Le Rectorat

La Préfecture de Police:

- xx- service des périls
- xx- service des constructions
- xx- commissariats de police locaux
- xx- service de l'hygiène

Le Service des Domaines
La Préfecture de Région(Commission "Ilot Sensible")

Ainsi dans le même immeuble, et parfois dans la même semaine, les habitants ont-ils pu voir passer 4 personnes différentes qui enquêtaient:

- l'antenne HLM pour le relogement,
- l'Architecte de la Préfecture de Police pour le péril,
- le Service des Domaines pour les indemnités,
- le Commissaire de Police pour préparer l'évacuation.

Cette multiplication des interventions pour régler le cas d'un immeuble (par ailleurs nécessaire) est mal perçue par les habitants, dans la mesure où ils ne comprennent pas vraiment ce qui se passe et ont l'impression de n'être pas partie prenante dans un processus qui les concerne.

premier chef. Ce qui entraîne souvent une suspicion et peut être à l'origine de difficultés.

Ce qui est vrai au niveau d'un immeuble, l'est encore plus pour tout ce qui concerne l'aménagement global du quartier.

C'est là que se situe le rôle irremplaçable des Associations d'habitants. Parce qu'elles sont l'émanation des habitants et qu'elles assurent des contacts réguliers avec ceux-ci, parce qu'elles bénéficient de la confiance des habitants, parce qu'elles prennent en compte l'ensemble des problèmes du quartier, elles sont à même d'être un des éléments clés de la réussite de l'opération. Elles en ont déjà fait la preuve.

LE TRAVAIL REALISE PAR LES ASSOCIATIONS

Le travail réalisé par les Associations est déjà considérable, bien qu'il ait été accompli par des bénévoles. Ces interventions des Associations ont apporté une contribution positive à l'avancée de l'opération. De façon non exhaustive, afin qu'on puisse se faire une idée de ce travail difficile à classer mais dont l'utilité est évidente, voici quelques exemples des interventions déjà réalisées au cours des mois passés :

- information des habitants: ce fut le cas notamment lors de l'enquête d'utilité publique (ce qui a permis à de nombreux habitants d'intervenir sur les registres, de passer à l'antenne HLM, de mieux comprendre les enjeux de l'opération), puis après la publication du rapport des Commissaires-Enquêteurs, enfin lors de la réalisation des différentes opérations ponctuelles déjà engagées (45 Goutte d'Or, 11-13 Polonceau, 5 Charbonnière, ect...) Tout cela s'est matérialisé par la publication et la diffusion dans tout le quartier du journal "PARIS GOUTTE D'OR", par la diffusion de nombreuses feuilles d'information plus ciblées sur tel ou tel problème, par l'ouverture d'une permanence d'information au 9 rue des Gardes, par de nombreuses visites et rencontres faites dans les immeubles....

- concertations fréquentes et multiples avec la Préfecture de Police de Paris et les commissariats afin que soient résolus des problèmes d'ordre public. Résultat: les squatts de prostitution qui existaient (18bis, 20 et 40 rue de la Goutte d'Or, 7 et 16 rue de la Charbonnière, 23 rue de Jessaint, 29 et 44 rue de Chartres) ont été fermés assurant ainsi une meilleure qualité de vie aux habitants de ces immeubles ou des immeubles voisins, et facilitant ainsi la tâche de l'Office HLM. Il en est de même en ce qui concerne les autres trafics.

- travail auprès des co-propriétaires du 29 rue de Chartres et des locataires du 52 rue de la Goutte d'Or pour étudier un projet alternatif de réhabilitation. Ce travail a abouti à la constitution d'une Association de résidents au 52 Goutte d'Or. Cette association ainsi que la co-propriété du 29 Chartres ont fait, sous notre impulsion, des démarches auprès du PACTE de Paris qui a pris en charge ce problème.

- travail d'enquête et d'information fait auprès des habitants du 5 rue Charbonnière, en liaison avec la Préfecture de Police et l'Antenne H.L.M.

Les associations ont contribué ainsi à ce que l'évacuation de l'immeuble et le relogement se fassent sans accroc.

- Concertation avec la Direction du Logement et l'Antenne qui a permis, soit d'attirer l'attention de ces organismes sur certains problèmes non résolus (problèmes en voie de solution), soit d'infléchir certaines décisions dans l'intérêt général (en particulier sur des problèmes de phasage).

- coordination entre les associations du quartier pour étudier et proposer ensemble certaines actions d'accompagnement.
- résolution de litiges entre propriétaires, locataires, syndicats, grâce à la permanence juridique ouverte au: 9 rue des Gardes.
- enquête menée sur les immeubles à détruire des îlots 3 et 6 (premiers îlots touchés) permettant de poser dès maintenant et très concrètement des problèmes urgents:
 - * indemnisation des co-propriétaires occupants afin qu'ils aient le choix effectif entre l'indemnisation avec ou sans relogement,
 - * problème du relogement des "célibataires" ne vivant pas en hôtels meublés,
 - * propriétaires qui relouent des logements vacants malgré l'interdiction qui leur a été notifiée,
 - * etc.

DONNER AUX ASSOCIATIONS LES MOYENS DE LA CONCERTATION:

La ville, en réunissant la Commission locale prévue dans le cadre de la procédure "Ilot Sensible", et en intégrant les Associations, a montré qu'elle souhaitait que la concertation ait lieu, de façon positive et constructive.

Il en est de même des différents organismes avec lesquels nous avons eu des réunions de travail.

Il reste maintenant à permettre aux habitants et à leurs Associations de s'insérer effectivement dans ce processus en leur donnant les moyens d'exercer leur rôle d'interlocuteurs responsables.

Quels sont ces moyens minima que nous demandons?

Tout d'abord, pouvoir disposer de deux permanents.

Ces deux permanents, compétents pour tout ce qui concerne les problèmes de logement, permettront aux habitants et aux Associations de poursuivre le travail engagé et de le développer en fonction des nouveaux problèmes qui surgiront au fur et à mesure de l'avancée de l'opération.

En particulier, ils permettront aux Associations :

- de continuer à informer, conseiller, orienter les habitants suivant les questions posées,
- de répercuter les problèmes qui ne peuvent être solutionnés par les habitants eux-mêmes aux services compétents,
- de faciliter un minimum d'organisation des habitants là où il est évident qu'il est préférable d'avoir un interlocuteur unique au lieu de multiples interlocuteurs dispersés,
- de faciliter les négociations entre les habitants afin que l'intérêt commun prévale sur l'intérêt individuel,
- de contribuer à la solution des problèmes posés par le relogement ou la réhabilitation en liaison étroite avec l'Antenne H.L.M. et le PACTE.
En particulier, nos Associations sont prêtes à mettre au point et proposer des solutions originales pour le relogement des "célibataires" (actuellement en appartements ou en hôtels meublés),
- de donner des avis sur les différents plans parcellaires que vont mettre au point les architectes choisis par la Ville et l'Office,
- etc.

Pour se concerter, il faut être deux, chacune des deux parties ayant à sa disposition un minimum sans lequel ne représente rien. Que les habitants et leurs associations disposent de deux permanents nous paraît être ce minimum vital en dessous duquel on ne saurait parler de concertation.

Enfin, il faut que les associations puissent avoir un local à leur disposition ainsi qu'un minimum de crédits de fonctionnement.

En ce qui concerne le local, nos associations se rattachent au projet de demande de locaux inter-associatifs.

BUDGET ANNUEL :

Deux Permanents (avec les charges sociales)	340 000 Francs
Loyer du local (1500 Francs par an)	18 000 Francs
Crédits de fonctionnement	30 000 Francs
(matériel de secrétariat , papeterie , fournitures , téléphone , assurances , etc ...)	
	<hr/>
	388 000 Francs